

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2022

Présents : Bernard Batisson, Marie-Thérèse Martin, Alain Charlet, Michel Simand, Andrée Saragosa, Claude ARTAUD, Julien Fougerouse.

Excusés : Jean-Gabriel Bostvironnois, Cathy Rage, Delphine Rage

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Martin

Registres d'état-civil :

La restauration des registres d'état-civil peut être imputée en investissement, au titre des œuvres d'art.
L'ensemble du conseil approuve : délibération adoptée.

Subvention aux associations :

Société de chasse de St Romain (la saint-Hubert) : subvention accordée de 120€.

Fond de solidarité logement de Puy-de-Dôme pour les personnes en difficulté : 100€ attribué.

Cinéma Le quai des Arts, à Usson : après discussion, il a été décidé de ne pas attribuer de subvention.

Travaux sylvicoles :

Mr Blethon propose des travaux de périmètre et d'entretien des forêts sur les sections suivantes :

- L'Autoriche pour 3020€
- Gouttes et Granges pour 720€
- Sapt-Bessette pour 8210€
- Besse pour 19840€
- St Romain pour 4500€

Soit un montant total de 36290 € HT.

Malgré un certain étonnement au vu des montants élevés, la délibération est approuvée.

Publication des actes :

De nouvelles règles entrent en vigueur au 1^{er} Juillet :

Jusqu'à maintenant, la publication se fait par affichage et transmission papier ou numérique.

A partir du 1^{er} Juillet, la transmission est obligatoirement numérique.

Toutefois, une dérogation est accordée aux communes de moins de 3500 habitants : la publication peut se faire par affichage, envoi numérique ou dans les journaux.

Le conseil a choisi la voie de l'affichage.

Les délibérations ne seront signées que par le maire et le secrétaire de séance.

MNT, Mutuelle Nationale Territoriale :

Maintien du salaire en cas de problèmes.

Pour faciliter la gestion de la prise en charge de cette mutuelle, un taux de 95% sera mis en place au lieu d'un montant fixe.

CNAS, comité d'entreprise des agents territoriaux :

Les 4 agents de la commune sont intéressés pour adhérer au CNAS.

Le coût est de 212€ par agent par an.

Le représentant des agents sera Céline Ayroulet, secrétaire et le représentant des élus, Bernard Batisson, maire.

La délibération est approuvée.

Questions diverses :

M57 : passage à la nomenclature comptable M57 à partir de 2024.

Cela implique pas mal de travail de reclassement en amont.

Il est possible d'anticiper la mise en place de la M57 en 2023, avec l'aide de la trésorerie.

Délibération approuvée.

Voirie 2023 : les différents travaux recensés sont présentés au conseil et feront l'objet d'une demande de subvention pour réalisation courant 2023.

Il est prévu de poser un panneau de restriction à la circulation des poids lourds dans le village de Besse, depuis le chemin forestier. Ce panneau sera posé vers la maison Gagnaire, au croisement de la route forestière et de la route d'accès au hameau.

Un panneau de voie sans issue sera posé à l'entrée du chemin desservant la maison Chouvellon à Marchand.

Accessibilité : Il manque certains documents pour finaliser les demandes de subventions : rapport de la commission de sécurité et plan de la salle communale.

Céline va effectuer des recherches dans les archives puis compléter le dossier avec l'aide de l'ADIT.

Si tout va bien, les travaux pourraient débuter au printemps prochain.

Station d'épuration : Un devis a été demandé à la société Brunel de Savigneux (problème de cône)

Julien propose de consulter la Saur.

Eglise : Vu le peu de réaction de la DRAC, nous avons décidé de demander des devis à quelques artisans et de les proposer ensuite à la DRAC.

Formation des agents : Hugo et Philippe ont terminé leur CDD et sont stagiaires depuis le 26 mai.

Une formation est obligatoire pour être titularisé au bout d'un an. Cette formation se fera en distancielle, chacun à leur tour, par demi-journée, courant octobre, novembre et décembre.

De plus, une formation à la conduite d'engin, habilitation électrique et autorisation d'intervention à proximité des réseaux est prévue avec les communes d'Eglisolles et de Saint-Anthème en septembre, octobre.

Régularisation des charges : La commune doit 262,13€ de trop perçu au multiple rural.

Marion Barré, qui occupe l'appartement au-dessus, doit 106€.

Vu l'augmentation du fioul, les charges de l'appartement passeront de 120 à 180€ par mois.

Celles du multiple restent à 120€.

Location du F1 de la poste : Une demande de location a été faite en mairie.

La personne concernée a visité l'appartement et a été informé des problèmes d'humidité.

La demande a été transmise à l'Ophis, mais vu l'urgence de la situation et en accord avec l'Ophis, la mairie va établir un bail directement avec la future locataire.

Le conseil approuve.

Jeanine prend sa retraite le 1^{er} juillet, mais désire continuer à travailler pour la mairie.

Un CDD lui sera donc fait pour 1 an, pour 7 heures de ménage hebdomadaire.

Travaux de toiture de la salle communale : des devis sont demandés aux entreprises ACD et Best pour le bouchage des lucarnes et réfection de zinguerie.

Ma commune au naturel : une visite est programmée le 29 juillet